



ZONE DE DISTRIBUTION : HAMEAU DE SIONNE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

La synthèse des analyses réalisées sur plusieurs années indique que l'eau est globalement de qualité bactériologique insuffisante. En effet, le contrôle sanitaire a mis en évidence une non-conformité bactériologique attestant d'une dégradation ponctuelle de la qualité de l'eau.

Toutefois, l'eau distribuée en 2024 présente une bonne qualité bactériologique (taux de conformité de 100%).

Par ailleurs, l'eau distribuée présente des concentrations en sulfates supérieures à la référence de qualité. Pour les nourrissons, en raison d'éventuels effets laxatifs, l'utilisation pour la boisson et la préparation des aliments est déconseillée.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE DE FONT BLANCHE SIONNE, SOURCE DE SIONNE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 20 personnes sur 1 commune (CASTELLANE). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE CASTELLANE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE CASTELLANE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Anomalie ponctuelle

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 90 %

Valeur maxi : 18 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 mg/L

Valeur maxi : 0 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

-

Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. La limite de qualité est fixée à 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L par substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas d'exigence de qualité.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 74,3 °f

Valeur maxi : 74,3 °f

SULFATES

Dépassement de la référence de qualité

Élément d'origine naturelle pouvant présenter un effet laxatif et favorisant la corrosion des canalisations métalliques. La référence de qualité est fixée à 250 mg/L (seuil gustatif à 500 mg/L et effet laxatif au-delà de 1000 mg/L).

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 423 mg/L

Valeur maxi : 630 mg/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 11/04/2025

UDI 004000271

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres/familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Leur calcul répond à des critères nationaux. Les résultats du contrôle des paramètres liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.